



DECISION DU MAIRE

N° DM2026-05

Objet : Location de l'appartement situé 80 allée des Tilleuls à Servas à Madame MOISSONNIER Lydie, à compter du 13 février 2026

Monsieur le Maire de la Commune de Servas (Ain),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2022-34 du 1^{er} septembre 2022 modifiant la délibération DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la disponibilité du logement depuis le 30 octobre 2025,

Vu le dossier de candidature déposé pour ce logement,

DECIDE

Article 1^{er} :

L'appartement situé 80 allée des Tilleuls est attribué à Madame MOISSONNIER née FAVIER Lydie, à compter du 13 février 2026.

Article 2 :

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Servas, le 13 février 2026

Le Maire,
Serge GUERIN

